Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260427-2026_04_27_042-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapporteur : Cécile LE COSSEC

DÉLIBÉRATION n°2026-042 - DÉSIGNATION DE L'ÉLU RÉFÉRENT À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'An deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le quinze avril, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 29 Absents : 0 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, Mme Béatrice MONCUS, M. Florian HERRY, Mme Gwenn PÉRENNES, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, Mme Virginie LE CORRE, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine KERGOAT

♦♦♦

La sécurité routière est l'affaire de tous. À ce titre, les Maires, du fait de leurs multiples domaines de compétences et de leur relation de proximité avec la population, jouent un rôle important dans la lutte contre l'insécurité routière.

Depuis 2009, le Préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière. Ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

Le rôle de l'élu référent consiste principalement à :

- Être l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière,
- Diffuser la culture sécurité routière dans la commune,
- Animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune,
- Mobiliser les acteurs locaux,
- Participer au réseau des élus référents sécurité routière.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de désigner en son sein un conseiller pour remplir la fonction d'élu référent sécurité routière de la commune.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Christophe COSMAO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Christophe COSMAO « élu référent sécurité routière ».

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

MAIRIE DE ERGUÉ-GABÉRIC